

A propos de deux fausses monnaies venitiennes

Autor(en): **Lucheschi, Dino**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Münzblätter = Gazette numismatique suisse = Gazzetta numismatica svizzera**

Band (Jahr): **4-6 (1953-1956)**

Heft 20

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-170477>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

*Fausse livres sterling fabriquées par les Allemands*⁵.

Durant la dernière guerre mondiale, le gouvernement nazi avait préparé une émission de 21 millions de livres sterling (opération Bernhard). Ces faux billets arrivaient en Angleterre, venant de Zurich, Lisbonne et Stockholm, par liasses de 100.000 livres sterling ; d'autres étaient introduits par des espions allemands déposés au large des côtes anglaises par des hydravions.

Devant une telle menace, le gouvernement anglais se trouva dans l'obligation de procéder au retrait et à l'échange de tous ses billets.

Les faux étaient fabriqués dans une usine souterraine près de Redl-Zipf ; 140 ouvriers y travaillaient jour et nuit sous la direction du major Krüger, car la Reichsbank avait refusé de se livrer à ce travail. En 1944, cette même usine procédait à l'impression de faux billets de 50 et 100 dollars qui ne furent pas émis.

Il n'est pas aisé de donner une conclusion logique à cet article car, si la falsification est considérée comme un acte criminel, comment l'excuser suivant par qui elle est pratiquée. On trouvera une piètre justification en invoquant le proverbe : « Qui veut la fin veut les moyens. »

⁵ Catalogue de l'exposition internationale de numismatique, organisée à la Monnaie de Paris en juillet 1953, à l'occasion du Congrès international de numismatique, chapitre XXI : *Les faussaires et le papier-monnaie*, par J. G. Forien de Rochesnard.

DINO LUCESCHI

A PROPOS DE DEUX FAUSSES MONNAIES VENITIENNES

Je ne sais pas à quel faussaire il faut attribuer la banale monnaie de cuir de Marino Falier ; sa couronne, de style proprement napoléonien, place sa fabrication dans le XIX^e siècle. Je chercherai, par contre, à donner, dans cet article, quelques plus amples renseignements sur les prétendues monnaies obsidionales de Domenico Michiele, pièces qui ne peuvent s'attribuer au même faussaire pour plusieurs raisons d'ordre historique et chronologique (voir l'article de Ph. Grierson, GSN IV [1954], p. 86).

Il est exclu qu'il s'agisse d'une des nombreuses créations fantaisistes du fameux Antonio Menizzi, dernier maître de l'atelier monétaire de la république ; ce dernier a, tout au plus, enrichi son abondante série de créations imaginaires en se fondant sur des faux antérieurs.

Les monnaies de Domenico Michiele sont étudiées, à la page 75, de la première partie du livre imprimé chez Giuseppe Picotti, à Venise, en 1818, aux frais de l'auteur¹ qui n'a mis son nom ni sur la couverture, ni au pied de la préface. Cette monnaie, appelée « Michioletta », comme par les auteurs antérieurs, n'est pas reproduite comme la plupart d'entr'elles ; elle est décrite : « monnaie de cuir, d'un cercle régulier, du diamètre de 10 lignes, portant au droit l'effigie du Doge agenouillé, élevant perpendiculairement son étendard, à côté duquel se lit le mot : DVX, et au ras du plan sur lequel le Doge est agenouillé : VEN ; on ne comprend pas si ce dernier mot concerne l'effigie ou le mot DVX ; à l'entour SANCTVS MARCVS ; au revers, dans le champ, DOMINICVS MICHAELI DVX. » Il ne s'agit là manifestement pas de la pièce citée par le professeur Ph. Grierson, tant par la légende que par l'effigie.

Ce que Menizzi entend par un diamètre de 10 lignes, correspondant à un hypothétique module, n'est pas clair et cela d'autant moins qu'il ne veut pas la désigner comme une monnaie obsidionale de nécessité.

¹ Vraisemblablement Antonio Menizzi.

Avant Menizzi, Joannis Palatii a écrit, en 1696, dans ses « *Fasti Ducales* », p. 337 : « *Princeps Dominicus in expeditione Siraca cum argentum sibi deficeret ad militum stipendia, monetam coriaceam percussit Michieleta appellatam...* »

De même, Carli Rubbi, savant et réputé écrivain, dont le sérieux n'est pas mis en doute, a dit, dans son livre : « *Delle monete e dell'istituzione delle zecche d'Italia* », à la page 21, que D. Michiele assiégeant Tyr en 1123 n'ayant pas de quoi payer ses troupes fit battre une monnaie de cuir en lieu et place de besants d'or. Il cite, comme sources antérieures, le Journal, en 58 volumes, de Marino Sanudo le jeune (1496-1533) et Pietro Giustiniani, dans son : « *Rerum Venetiarum ab urbe condita historia* » (1560). Il cite en outre un passage du manuscrit N° 408, de la bibliothèque impériale de Vienne, d'Arnaldo Zinico, qui dit textuellement : « *D. Michiel dux cum inopia pecunia laboraret monetam ex corio fecit quae vocabatur Michieleta.* » Il est clair que pour ces auteurs il devait s'agir d'une monnaie nettement obsidionale, opinion qui n'est pas partagée par le fantasque Menizzi, comme nous l'avons vu.

Gallicioli, dans son troisième livre, chapitre 2, page 159, écrit, en 1795, que le Doge D. Michiele à la conquête de Tyr manqua de numéraire et fit frapper une monnaie de cuir à l'effigie de son sceau, monnaie appelée « *Michieletta* ».

Postérieurement, Capelleti, en 1848, au livre 4, chapitre 14, p. 460, répète les événements relatés par les historiens qui l'ont précédé, c'est-à-dire, l'émission d'une monnaie de cuir par le Doge D. Michiele pour la solde des troupes, sans citer ou donner des références bibliographiques ; par contre, Romanine, au livre 5, chapitre 2, page 46, relate les mêmes faits en citant le journal de Sanudo (1496). Cette relation nous est donnée, en outre, par le chroniqueur Andrea Navagero : « *Historia veneta italico sermone scripta ab origine urbis usque ad annum* » (1498) ; puis par Stefano Magno, chroniqueur du XV^e siècle et collectionneur de médailles des familles bergamasques ; Gerolamo Savina auteur de la chronique « *Savina* » (1588-1615)² ; Giulio Faroldo, dans ses : « *Annali Veneti* » (1577) ; Paolo Morosini : « *Historia della città e repubblica di Venezia* » (1637) ; Giampietro Stella, mort le 8 août 1523, élu chancelier en 1516³ ; Agostino degli Grimani, dans sa « *Vita degli scrittori veneziani* », vol. II, p. 609.

L'histoire vénitienne⁴ parle de michieletto du Doge D. Michiele ; l'histoire de Venise écrite en 1867 par un groupe d'historiens se borne à une référence à la pièce signalée et reproduite par Menizzi ; cet ouvrage comporte l'illustration d'une monnaie de cuir dont la légende : « *Moneta extremae necessitatis redondas* », est semblable à celle de la monnaie de cuir de Pierre Candiano III, citée et illustrée dans cette œuvre, à la p. 21 et dont la paternité est attribuée à Menizzi qui lui en aurait fait cadeau.

Menizzi ne fait pas allusion à cette pièce, qui est sans relation avec la période historique de la vie du Doge. Il a cru plus opportun d'illustrer la pièce qu'il avait créée, commémorative des Noces vénitiennes, fête notoire qui est à l'origine de la : « *festa delle Marie* », et dont je connais un exemplaire octogonal irrégulier, de cuir mince.

Il est vraisemblable que toutes les pseudo-monnaies de cuir, postérieures à Menizzi, soient des créations de sa fantaisie, y compris l'exemplaire décrit par Ph. Grierson, dont l'épigraphe est caractéristique. Les pièces antérieures à Menizzi, dont nous avons connaissance, ne sauraient être de sa main. Le faussaire, prenant pour sujet le siège de Tyr, créa cette monnaie obsidionale de cuir telle qu'elle avait été décrite par les auteurs. Comme il est difficile d'imprimer une pièce de cuir des deux côtés, il en fit deux qu'il colla l'une contre l'autre.

Adapté de l'italien par Colin Martin.

² Selon Francesco Marini : « *Il Codice Savino* » Treviso 1901, le véritable auteur serait Andrea di Conti, surnommé il Rasonato.

³ M. Sanudo pl. XXXIV = C. 363.

⁴ *Venezia e le sue lagune* (1847) vol. I, 2^eme partie.